



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

«Simplification des E3C» : la CGT Éduc'action exige toujours leur remplacement par des épreuves terminales nationales

Jean-Michel Blanquer a annoncé le 30 juin les modifications des épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat (E3C), rebaptisées pour l'occasion « évaluations communes ».

Pour mémoire, ces E3C remplacent les épreuves terminales nationales des disciplines du « tronc commun » de première et terminale générale et technologique par des épreuves communes organisées localement en trois sessions (2 en première et une en terminale), avec des sujets choisis par les établissements dans une banque nationale de sujets.

Comptant pour 30 % de la note du baccalauréat, en plus de la prise en compte pour 10% des moyennes annuelles, ces E3C minent le caractère national de l'examen et contribuent à le transformer en baccalauréat « maison » inégalitaire pour les élèves.

C'est pour cette raison et parce que leur organisation dégradait les conditions d'études des élèves et de travail des personnels, qu'un mouvement des lycéen-nes et des personnels a eu lieu cet hiver pour refuser l'organisation de la première session.

Face à cette colère le ministre a répondu par une répression honteuse des élèves et des personnels.

La CGT Éduc'action continue d'exiger l'abandon de toute sanction contre les élèves et les personnels.

La « simplification » que vient d'annoncer le ministre ne répond nullement à la colère exprimée cet hiver.

En effet, il donne encore plus d'autonomie aux établissements en leur permettant d'organiser les épreuves quand ils le souhaitent, en dehors de tout calendrier national. De fait, le ministre rapproche un peu plus les E3C du contrôle continu.

De plus, leur organisation pendant les heures de cours rendra le caractère « commun » de l'évaluation totalement impossible : en dehors du cadrage de leur durée et du choix contraint des sujets, ces « évaluations communes » ne seraient que des devoirs surveillés.

De fait, le contrôle continu va compter pour 40 % de la note du baccalauréat avec des devoirs surveillés qui compteront 3 fois plus que les autres !

Pour la CGT Éduc'action, cette décision est inacceptable. La prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat démontre en ce moment même sa nocivité pour la session 2020.

Le ministre poursuit donc sa politique de casse du baccalauréat en tant qu'examen national et premier diplôme universitaire au bénéfice du tri des élèves via la sélection et Parcoursup.

La CGT Éduc'action continue d'exiger le retour d'un baccalauréat sans contrôle continu avec des épreuves terminales et nationales, permettant, pour les élèves, le libre accès aux licences de leur choix.

Elle entend donc poursuivre les mobilisations pour le retrait de la réforme Blanquer du lycée et du baccalauréat ainsi que de la loi ORE.

Montreuil, le 02 juillet 2020